

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 6 avril 2021**

**relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Auckland  
(Nouvelle-Zélande) en tant que déléguée de l'ambassadrice de France**

NOR : EAEF2110519A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Aline HAUTER, consule honoraire de France à AUCKLAND, est autorisée à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres.

**Article 2**

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 6 avril 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
La chef du service des Français à l'étranger,

C. PEREIRA DA SILVA